



## Installations défectueuses

Par **ptibouh**, le **18/08/2008** à **20:47**

Bonjour,

J'ai pris une location avec mon ami depuis le 24 juillet 2008 (jour auquel nous avons fait l'état des lieux). Lors de l'état des lieux, nous avons constaté que les plaques électriques d'origine ne fonctionnaient pas. De même, il nous est impossible d'avoir de l'eau chaude, le ballon d'eau ne fonctionne pas non plus et fuit. Tout ceci a été constaté et noté par le commercial qui a fait l'état des lieux. En tant que bon vendeur, il nous a assuré que les réparations seraient faites en urgence.

Après une semaine d'attente, nous avons effectué des relances téléphoniques tous les deux jours avec toujours la même réponse : « l'entreprise mandatée vous appellera dans les 48h ..., rappelez nous dans deux jours si vous n'avez pas de nouvelles ». Mais bien sûr personne n'a jamais rappelé.

Nous avons envoyé une lettre en recommandé (détaillant ce qui vient d'être précisé au-dessus), qu'ils ont reçu le 07 août 2008 mais à laquelle ils n'ont toujours pas répondu.

A la même date, nous avons reçu une lettre de leur part nous précisant qu'ils sont heureux de nous compter parmi leurs clients et tout le blabla habituel. Et là écrit noir sur blanc : « Le bien est mis à votre disposition en bon ou parfait état d'habitation, et les installations : électricité, plomberie sanitaire et fermetures en bon état de fonctionnement ».

Le 11 août, après une relance de notre part (encore une !), nous avons appris que notre dossier n'était toujours pas passé chez la gestionnaire et que tant que cela n'était pas fait aucune intervention ne pourrait être lancée ... nous sommes en plein mois d'août, elle est peut-être en vacances !

Aujourd'hui, cela fait quasiment un mois que nous sommes dans le logement, sans eau chaude, sans plaques électriques avec un ballon qui fuit.

De plus l'eau est comprise dans les charges, mais en cas de dépassement, nous devons payer l'eau consommée en plus. Nous allons donc sûrement devoir payer l'eau du ballon qui fuit alors que nous ne pouvons même pas prendre de douche !!!

Que pouvons-nous faire pour qu'enfin ils viennent faire les réparations ?  
Pouvons-nous demander des dédommagements ?  
Comment procéder ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.